Journal de la vie associative
Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

ECHANGE

Mensuel gratuit - numéro 117 - octobre 2008

PERMANENCES

ADSCB centre de ressources à la vie associative :
Permanences d'Odile Bonnamour et de Stéphanie Besson.
- **Briançon** (à la MJC, 2ème étage)
Lundi de 9h à 12h et mercredi de 14h à 18h30
- **Aiguilles** (au Relais services publics)
1er lundi du mois de 14h à 18h (prendre rendez vous auprès de Laetitia Pras au 04 92 46 85 23)
- **Guillestre** (à la Mairie)
3ème lundi du mois de 14h à 18h
- **L'Argentière** (au Relais services publics)
4ème lundi du mois de 14h à 18h

Association pour le Développement Sportif du Briançonnais. (A.D.S.B.)
Tous les jours de 9h00 à 12h00
Au Parc des Sports
Tél : 04 92 20 20 60 ou 06 87 14 65 90

ENVOI DE VOS TEXTES ET ANNONCES à notre journal :

Un courriel : journal.echange@wanadoo.fr
Une adresse postale :
«Echange», ADSCB - 35 rue Pasteur - 05100 Briançon
DEMANDE D'ABONNEMENT électronique à la version pdf du journal : adscb.web@free.fr

Créer une association, d'accord. Mais ensuite, il faut la faire vivre tant humainement que financièrement. Pour certaines associations, vient ainsi l'heure des demandes de subventions. Echange vous propose ce mois-ci quelques clefs pour vous aider dans ces démarches. Pages 2 à 4.

L'association Briançon05 Urgence Tibet fait part de deux informations inquiétantes : Le Népal veut expulser les exilés tibétains en situation irrégulière ; des enfants tibétains et leurs parents sont menacés de sanctions pour des études en Inde. En page 9.

Des ostéopathes se mobilisent pour rendre accessible l'ostéopathie aux familles à petits budgets. C'est Les mercredis de l'Ostéopathie, l'association du mois. Dernière page.

Et toujours, les rubriques Vie associative, Expression libre et vos annonces.

DOSSIER DU MOIS

Demandes de subventions : mode d'emploi !

La loi de 1901 fait référence à quatre catégories de ressources financières pour les associations : les dons manuels, les subventions, les cotisations et les legs.
Ainsi, bien souvent, les subventions sont une ressource financière qui s'avère importante, voire déterminante, pour les associations. Mais, il convient de préciser qu'elles ne sont en aucun cas un dû. Aucune loi n'oblige les pouvoirs publics à attribuer une subvention.
Cependant, que ce soit pour la création d'une association, pour une nouvelle action au sein de l'association (y compris la création d'un emploi), le développement de l'association, des projets d'investissement, l'Etat et les collectivités locales essayent de se mobiliser pour soutenir financièrement la vie associative. Aide au fonctionnement, aux actions spécifiques, à l'investissement. Les possibilités existent à qui sait bien «ficeler» son dossier.

1) Définir son projet.

Avant de se lancer, il convient toujours de répondre de manière posée à quelques questions préalables.
Très concrètement, il s'agit tout d'abord de transcrire rigoureusement et par écrit le projet dans le but de bien clarifier la démarche pour l'ensemble des membres de l'association et de faciliter, par la suite, la constitution du dossier de demande de subvention.

Bien identifier les points suivants :
Le titre du projet ; son **contexte** (présentation de l'environnement, identification d'un besoin, la place de l'association dans cet environnement (compétence, légitimité) ; le **résumé** du projet, en quelques lignes ; ses **objectifs** (pourquoi l'association mène ce projet, quels résultats en attend-elle ? impact sur le territoire, utilité, durabilité, rôle des bénéficiaires, liens entre les acteurs (réseau), les partenaires …) ; le **contenu** du projet ; le **public** visé, le nombre de bénéficiaires ; le **lieu** ; le **calendrier** (date de mise en œuvre, étapes et durée du projet) ; les **moyens** humains (professionnels, bénévoles, partenaires associés), matériels et financiers ; les **outils d'évaluation** : mesure des résultats par rapport aux objectifs fixés, des effets attendus .

Obtenir un numéro de SIRET :
Pour demander et recevoir une subvention, l'association doit disposer d'un numéro de SIRET. Il faut le demander à la direction régionale de l'INSEE - BP 1, 13361 Marseille Cedex, en joignant copie des statuts, du Journal Officiel et du récépissé de la Préfecture.

2) A qui s'adresser ?

En principe, L'Union Européenne, l'Etat, les régions, les départements, Les Pays, les Communautés de Communes, les communes et les établissements publics peuvent attribuer des subventions. Chaque entité a, en principe, ses champs d'interventions.

RENCONTRE AVEC LA RÉGION PACA À BRIANÇON

Christine MIEGGE, responsable de l'antenne des Hautes-Alpes de la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur, vous accueillera, sur rendez-vous, pour répondre à vos questions concernant les projets de votre association, les recherches de financement et l'aide au montage de dossiers.
Mercredi 22 octobre de 9h30 à 12h00 à l'ADSCB - centre de ressources à la vie associative (MJC, 2ème étage). Prendre rendez-vous au 04.92.53.84.61

La Fondation de France, plus proche de vos projets associatifs

La Fondation de France soutient des projets associatifs concrets et innovants, dans les domaines de la solidarité, de la santé et de la recherche médicale, de la culture, de l'enfance et de l'environnement. Permanences d'accueil et d'information d'Olivier Spaggiari (Instructeur de projets à la Fondation de France pour le 05), de 17h00 à 19h00 :
- Mercredi 8 octobre à la Mairie de Guillestre (salle de réunion)
- Mercredi 15 octobre au Relais des Services Publics à Aiguilles

Le Conseil Général à la rencontre des associations

Christine Balducchi, responsable de la vie associative au Conseil Général, vous accueillera pour répondre aux questions concernant vos projets associatifs et la recherche de financements les mercredis 29 octobre et 26 novembre, à la Maison des Solidarités de Briançon, de 13h30 à 17h00 environ. Prendre rendez vous auprès au 04 92 40 38 55.

Le Conseil Général à la rencontre des associations

Les dossiers de demande de subvention de fonctionnement (formule COSA) sont téléchargeables sur le site du Conseil Général (www.cg05.fr). Ils sont à déposer **au plus tard le 31 octobre 2008** au service Vie Associative du Conseil Général, place Saint Arnoux – BP 159 – 05008 GAP Cedex. Le dossier sera aussi disponible à la Maison des solidarités.

Demandes de subventions : mode d'emploi ! (suite)

Etat et collectivités territoriales :
Les **communes** financent essentiellement des actions culturelles, sportives, de développement économique, d'animation visant la cohésion sociale. Elles délèguent parfois aux Communautés de Communes les compétences pour l'éducation à l'environnement, les politiques jeunesse, etc.
Les **départements** financent les associations du secteur sanitaire et social, la culture, la protection de la nature, le tourisme et souvent le sport. Dans les Hautes Alpes, le Département finance environ 800 associations par an. Leur champ d'intervention est très large. Il concerne autant le sport, la jeunesse, l'environnement, l'agriculture, l'humanitaire, l'insertion par le développement économique, le handicap...
Les **Régions** interviennent pour les associations, dans la culture, le sport, la formation professionnelle, l'emploi, l'environnement, les transports, etc...
L'**Etat** cible différents domaines que le gouvernement juge prioritaires.
L'**Europe**, enfin, attribue des subventions si les projets de l'association entrent dans le cadre des priorités européennes. Les programmes européens couvrent un large panel de secteurs. Ces demandes de subventions sont suivies, soit directement par les services de la commission européenne, dans le cadre d'un appel à projet européen, soit par la préfecture de région dans le cadre des fonds déconcentrés (FEDER, FSE…)

Les C.A.F. versent des aides aux structures ayant reçu un agrément, une habilitation.

Les fondations :
Certaines fondations interviennent directement sur des projets, d'autres fonctionnent de manière indirecte en passant par des relais locaux. Les domaines d'intervention sont variables. Une grande partie des fondations lancent des appels à projets, pour des publics, des zones géographiques ou des champs d'actions. Sur 1500 fondations existantes, 600 sont hébergées par la **Fondation de France**.

3) Constituer un dossier de demande de subvention

Un dossier commun de demande de subvention
Pour simplifier les démarches, un dossier commun de demande de subvention est prévu pour l'ensemble des administrations de l'Etat. Les éléments à transmettre à l'appui du dossier varient selon s'il s'agit d'une première demande ou d'un renouvellement, ainsi que selon le montant demandé.
Institué en 2002, le dossier unique de demande de subvention est un formulaire-type destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part d'une autorité administrative (État ou établissements publics). Il permet une harmonisation des modalités de traitement du dossier, et nécessite moins de pièces justificatives à fournir pour les demandeurs.
Attention, ce dossier concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association, et exclut les demandes relatives à l'investissement.
Sa nouvelle version est en ligne (téléchargeable sur plusieurs sites dont : www.cosa.gouv.fr ou www.associations.gouv.fr) et se compose de 6 parties :
- Des informations sur l'identification de l'association, ses activités habituelles ainsi que des renseignements relatifs aux ressources humaines ;
- Le budget prévisionnel de l'association ;
- La description de l'action projetée, à remplir si la demande de subvention correspond au financement d'une action spécifique ;
- L'attestation sur l'honneur permettant au représentant légal de l'association ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant ;
- La liste des pièces à fournir par l'association (les derniers comptes approuvés, le rapport d'activités, etc.) ;
- Le compte-rendu financier composé d'un tableau, d'une annexe explicative et d'un bilan qualitatif à retourner dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention à été accordée afin de justifier de l'utilisation des fonds qui ont été accordés.

Des dossiers types
Cependant, la plupart des collectivités qui octroie des subventions produisent des documents à remplir afin que le dossier de subvention fasse apparaître les éléments qui leur permettront de décider. C'est le cas de Briançon (dossier à demander en mairie). Il est fortement conseillé d'utiliser ces dossiers types à disposition dans les instances concernées ou téléchargeables sur leurs sites.
Pour le Conseil Général :
www.cg05.fr (cliquer «les aides», puis «aides aux associations»)
Sont téléchargeables :
- le dossier de demande de subvention-Fonctionnement avec les spécificités demandées par le département.
- le Guide pratique de l'association des Hautes Alpes
Attention : dépôt des dossiers pour 2009 au plus tard le 31 octobre 2008 au service Vie Associative du Conseil Général- Place Saint Arnoux – BP 159- 05008 Gap.
Pour la Région PACA :
www.regionpaca.fr (sur la page d'accueil, cliquer «vie associative» puis «demande de subvention»)
Sont téléchargeables :
- le dossier de demande de subventions- Investissement
- le dossier de demande de subventions- Exploitation
- le dossier de demande de subventions-Actions spécifiques de Fonctionnement
- le guide à l'usage des associations

4) Et après ?

Votre dossier est complet et déposé à la collectivité concernée. Si la subvention est accordée :

Portes ouvertes S.P.A.

La SPA organise un week-end Portes Ouvertes, les 4 et 5 octobre. Ouverture au public de 10 heures a 18 heures.

Halloween

L'association L'Establon propose pour la fête de Halloween: "La Famille Addams", **Vendredi 31 octobre 2008, de 10h à 17h**
Animations diverses : Mikado Géant / Jeu de quilles finlandaises / Boules carrées / Maquillage / Dessin... ainsi qu'un conte à l'intérieur de la maison hantée !
La Rotonde du Plan de Phazy (sources d'eaux chaudes) Entre Guillestre et Saint Clément sur Durance. L'entrée est gratuite ! Seulement 1€ de participation pour le goûter (fontaine au chocolat). Pour les petits et pour les grands.
Association l'Establon - 04 92 20 98 53

Journées du Patrimoine

Les 20 et 21 Septembre, en collaboration avec le Service du Patrimoine, comme elle le fait chaque année, l'Association pour le Patrimoine Fortifié du Briançonnais, fera visiter le Fort du Randouillet le Samedi après midi (RV 14h00 sur le champ de tir) et guidera des visites du bas-fort au Fort des Têtes le Dimanche après midi, en deuxième partie, à l'issue de la visite du corps de place par le Service du Patrimoine – (RV à la porte du fort, vers 15h30).

Glaciers

Dans le cadre de leur cycle de conférence «Biodiversité et raretés des Hautes-Alpes», la Maison de la Nature des Hautes-Alpes et le Parc national des Ecrins vous proposent, le **9 octobre à 20h30, Tour Brune à Embrun** (entrée parking de la RAM) : **Les glaciers vont-ils disparaître ?** animée par Martial Bouvier – PnE.
Les glaciers sont-ils une rareté ? Si pour les Alpes du sud cela ne fait pas de doute, il y en a encore environ 250 dans le massif des Ecrins. Mais avec le réchauffement climatique la moitié d'entre eux vont disparaîtrent dans les dix à quinze ans qui viennent. Les plus gros rétrécissent à vue d'oeil, comme le glacier Blanc qui à perdu 500m de longueur en 20 ans.
Renseignements à la Maison de la Nature des Hautes-Alpes - Natacha Heitz - B.P. 16 - 05600 Guillestre
04 92 45 37 87 / 06 83 35 75 15

DOSSIER DU MOIS

Demandes de subventions (suite et fin)

- Rendre des comptes sur les subventions
L'association bénéficiant de subventions affectées à un projet particulier, doit attester de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention en déposant un compte rendu financier auprès de l'organisme subventionnaire dans les six mois suivant la fin de l'exercice concerné. Une subvention doit être utilisée conformément à l'objet pour lequel elle a été accordée, et l'emploi des fonds reçus doit pouvoir être justifié.
L'arrêté du 11 octobre 2006 précise que ce compte rendu doit se présenter comme suit :
- un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet subventionné faisant apparaître les écarts éventuels en euros et en pourcentage, entre le budget prévisionnel et la réalisation.
- Une annexe en deux parties : la première commente les clefs de répartition des charges indirectes et les éventuels écarts prévisionnel-réalisé. La seconde analyse l'action (déroulement, rapport résultat sur objectifs).
Il peut être souhaitable pour certaines associations de mettre en place une comptabilité analytique.
Le compte rendu financier, obligatoire pour les associations bénéficiant de subventions affectées à un projet précis, permet d'attester du bon emploi du financement perçu.
La Région informe les associations que si la démarche ci-dessus n'est pas respectée, le versement d'une subvention peut être gelé, et son remboursement peut être demandé. Elle précise également que chaque versement nécessite un RIB, et que le nom exact de l'association demandeuse doit paraître sur le RIB, sous peine de refus du dossier.

Pour vous aider dans vos démarches de demandes de subventions :
Le Conseil général
- le Guide pratique de l'association des hautes alpes
- Contact : Christine Balducchi, Service Vie Associative, Gap. Courriel : c.balducchi@cg05.fr ;
Tel : 04 92 40 39 97
- Permanences : 29 octobre et 26 novembre, 13h30 à 17h00, Maison des solidarités, Briançon. Prendre RV au 04 92 40 38 55.

La Région
- le guide à l'usage des associations
- Contact : Christine Miegge, Conseil Régional, Antenne départementale , Gap ;
Courriel : cmiegge@regionpaca.fr ;
Tel : 04 92 53 84 61

ADSCB - Centre de Ressources à la Vie Associative
- Contact : Odile Bonnamour, Stéphanie Besson
35, rue Pasteur - 05100 Briançon
Tél. 04 92 20 32 31 - fax 04 92 20 32 92
adscb@free.fr - http://adscb.free.fr
- Permanences :
Briançon - lundi (9h - 12h) mercredi (14h - 18h30)
Aiguilles - 1er lundi du mois (l'après-midi sur RV)
Guillestre - 3ème lundi du mois (14h - 18h)
L'Argentière - 4ème lundi du mois (14h - 18h)

Formation : Projets et demandes de subventions, le 7 octobre de 18h00 à 20h00 ; Intervenants : Odile Bonnamour (ADSCB) ; Christine Balducchi (Conseil général ; Olivier Spaggiari (Fondation de France).
N'hésitez pas à vous inscrire.

Fondation de France
- Contact : Olivier Spaggiari (instructeur de projets à la Fondation de France pour le 05) ;
- Permanences : 8 octobre (Mairie de Guillestre, salle de réunion) ; 15 octobre (Relais des Services Publics, Aiguilles).

ADSCB : Des formations pour les responsables associatifs

Projets et demande de subventions, mardi 7 octobre, 18h00 à 20h00, MJC de Briançon ; Intervenants : Odile Bonnamour (ADSCB), Christine Balducchi (Conseil Général 05), Olivier Spaggiari (Fondation de France). Contenu : Les différentes demandes de subventions ; les financeurs potentiels ; le contenu d'un dossier de demande de subvention, la note d'opportunité ; l'instruction des demandes par les financeurs ; (15 euros par participant).

Les outils informatiques pour communiquer dans son association, lundis 6, 13 et 20 octobre, 18h00 à 20h00, Relais des Services Publics, L'Argentière- La Bessée ; Intervenant : Michel Toupet (Concepteur, réalisateur multimédia). Contenu : créer une affiche, un flyer ou un bulletin associatif en utilisant les fonctions graphiques et de mise en page d'un simple logiciel de traitement de textes ; réaliser un publi-postage (courrier ou internet) en combinant traitement de texte et tableur ; gérer et partager un fichier (adhérents, contacts, adresses) ; (30 euros par participant).

L'association employeur, date à définir (nous contacter) 9h00-12h30 ;14h00-16h30; Intervenant : Marc Tamisier (CNEA, Centre National des Employeurs Associatifs. Contenu : formalités pour devenir employeur ; l'embauche : déclarations administratives, contrat de travail, aide à l'emploi, etc… ; livres, affichages obligatoires, organisation interne ; les procédures simplifiées (CEA, GUSO, tiers de confiance) ; (30 euros par participant).

La rentrée des éclaireurs et éclaireuses de France 2008/2009

Suite au grand camp d'été en Sicile , les lutins, louveteaux et les « zéclés » ont repris leurs activités le 14/09 à Charance avec le groupe de Gap. Pour le premier trimestre, 3 week-end sont prévus .Ils développeront les valeurs du scoutisme (laïcité, démocratie, solidarité, coéducation, écocitoyenneté) au travers de grands jeux, camping, pleine nature, rando, orientation).
Ces sorties sont ouvertes à tous les jeunes de 6 à 16 ans.
Une formation au B.A.F.A est également proposée à partir de 17 ans.
Dates à retenir : les 18 et 19 octobre à St Bonnet ; les 15 et 16 novembre ; les 13 et 14 décembre.
Ces trois week-end seront également partagés avec le groupe de Gap.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous joindre au 06.07.88.58.79

M.A.P.E. monde, Mission d'Accueil des Personnes Etrangères

un service de la MJC – Centre social de Briançon vous propose :

Café Papier – Café à thèmes :
Lundi 6 octobre à 18h30 : **La nationalité française** avec Joëlle Béraud, Sous-préfecture de Briançon. Comment devient-on français ? Qu'est ce que la naturalisation et comment l'obtient-on ? Les droits des français- la double nationalité.
Mardi 21 octobre à 9h30 : **Le droit des femmes** avec Céline Ami, juriste au Centre d'Information Droit des femmes et des Familles ; Histoire des droits des femmes en France- Les violences.Mariage, divorce, filiation : quel droit s'applique ? Présentation du CIDFF.
Lundi 17 Novembre à 17h30 : **La retraite** avec Christophe Gorlier et Jean-François Plumion de la CRAM, Mme Arnaud des CICAS. Fonctionnement- Quand demander sa retraite et où ? Les aides- Et quand on revient au pays ? (si vous souhaitez des informations sur votre dossier (relevé de carrière…), faites nous parvenir votre n° de sécurité sociale avant le 10 octobre.
Lundi 15 décembre à 19 h : **Le droit du travail** avec un militant syndicaliste (à confirmer). Quels titres de séjours autorisent à travailler ? Au travail, quels documents doivent être remis ? Les droits du salarié (congés, heures supplémentaires, rupture de contrat…). A qui s'adresser en cas de problème. Les droits au chômage.
Des intervenants vous présentent un thème pendant 30 à 45 minutes. Vous pouvez ensuite leur poser vos questions. Des interprètes pourront être présents. La séance se termine par un partage de mets culinaires et de boissons.

Le Café-Papier (mezzanine de la MJC) est ouvert à partir du mois d'octobre, le lundi de 17h à 19h et le mardi de 9h à 12h pour s'occuper de vos papiers, discuter, prendre un café… Une aide individualisée à l'informatique est possible à ces horaires.

Cinema

Du 19 au 27 octobre, la MJC- Centre Social et le Cinéma EdenStudio vous présentent "**Les rendez-vous cinématographiques d'automne**" : Avant-premières - Films du monde - Soirées-débats - Présence de réalisateurs - Soirées à thèmes. Le programme sera disponible à partir du 10 octobre - Renseignements par mail : mjc.edenstudio@wanadoo.fr

S.E.L.

Substituer le troc au paiement en euros dans nos activités journalières, et réanimer les solidarités de base entre nos adhérents. Venez **samedi 25 octobre 2008, de 17h00 à 19h00** à la permanence du S.E.L. Briançonnais –M.J.C. , 35 rue Pasteur à Briançon.

Contact : 04 92 20 09 41 (Odile)
ou 04 92 20 10 10 (Eliane)

Comité de soutien Montdauphin – UNESCO

Le Comité de soutien à l'inscription de Mont-Dauphin au Patrimoine mondial de l'UNESCO a pris acte en assemblée générale le 20 septembre 2008 du succès de son action qui a contribué au classement des Fortifications de Vauban au Patrimoine mondial.

L'AG a donc modifié les statuts et rebaptisé l'association : Comité de soutien Montdauphin – UNESCO qui oeuvrera pour maintenir Mont-Dauphin en conformité avec les critères de l'UNESCO.

L'AG a élu un nouveau président, M. Sylvain LIAUTARD, et une nouvelle secrétaire, Mlle Michèle ENNESSER. M. Jean-Marie ROCHE reste trésorier.

L'adresse du Comité reste :
c/o Mairie – 05600 Mont-Dauphin

VIE ASSOCIATIVE

APEDYS05

Deuxième journée nationale d'information sur les troubles DYS
Vendredi 10 octobre 2008, Hôtel du Département (salle du rez de chaussée), place Saint Arnoux, Gap.

L'APEDYS05 avec le concours de l'association DMF organise la deuxième journée nationale d'information sur les troubles dys sur le thème : **Les jeunes DYS à l'école : de la maternelle à l'insertion professionnelle**. Cette grande opération de communication est initiée par la FLA et l'APAJH au plan national, sous l'égide des services de l'Etat concernés.

11h30 : Mini-forum regroupant plusieurs partenaires associatifs et institutionnels accompagnant les jeunes DYS.

13h30 : Ouverture officielle de la journée

14h : Présentation des dispositifs de l'Education Nationale : **Le temps des DYS au collège dans le 05 sous l'égide de l'Education nationale** ; Dispositif innovant de prise en charge scolaire des élèves DYS : Evaluation du dispositif ; **Remédiations scolaires et rééducations orthophoniques quelles complémentarités ?** Intervention d' A. Gombert, Docteur en psychologie cognitive, maître de conférence à l'IUFM d'Aix en Provence.

14h45 à 16h30 : **Présentation du contenu et du rôle des rééducations.** Table ronde faisant intervenir collégialement les différents rééducateurs appelés à accompagner les DYS dans l'accès aux apprentissages scolaires (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute, orthoptiste, neuropsychologue).

17h30 à 19h : **Hyperactivité et troubles de l'attention : évaluation et prise en charge**. Conférence animée par Monsieur le Professeur BAILLY, Pédopsychiatre à l'hôpital Sainte Marguerite à Marseille.

La manifestation est ouverte à tous et gratuite. Pour tout renseignement : 04 92 45 46 83 ou apedys05@gmail.com. N'hésitez pas à nous contacter.

Que vive Festiv'écoles 2009 !

C'était une idée, un défi, un pari. L'idée a pris corps, le défi a été stimulant pour nous et le pari a été gagné. Pari de réunir dans un lieu unique pendant 3 jours quatorze classes (environ 300 enfants) porteuses d'une production artistique, d'un spectacle travaillé pendant plusieurs mois par les enseignants, les enfants et parfois des intervenants extérieurs. 1200 enfants et plus de 100 adultes (parents, pour la plupart) se sont succédés durant ces trois jours de juin 2008 pour assister aux différents spectacles de danse, de chant, de musique et de théâtre.

On savait à l'avance qu'il y aurait quelques imperfections dans l'organisation de ce festival (on ne pouvait pas tout prévoir pour cette 1ère édition !). Il y en eut. L'équipe s'attache maintenant à les analyser et à trouver des solutions pour que la programmation soit plus cohérente, plus adaptée aux contraintes des classes participantes et visiteuses, pour que l'accueil soit plus précis et pour établir une plus grande proximité avec les enseignants (et le projet artistique qu'ils souhaitent présenter) en amont du festival. "C'est bien ! Ça donne envie de se lancer dans un projet !" a-t-on entendu. L'équipe souhaite que Festiv'Ecoles 2009 soit encore plus, dans la diversité, un lieu de présentation des travaux où théâtre, danse, musique, chant choral, film , exposition d'arts plastiques seront donnés à voir à tous.

A bientôt donc !

L'équipe de Festiv'Ecoles.

D'ores et déjà, notez-le bien, Festiv'Ecoles 2009 aura lieu sur 4 journées :
les 9, 10, 11 et 12 juin 2009 à L'Argentière – La Bessée.

VIE ASSOCIATIVE

La semaine du chanvre

du 6 au 14 Novembre, MJC - Centre social de Briançon.

La «semaine du chanvre» organisée par plusieurs structures et particuliers, offrira sous forme d'exposition, de diaporamas ou d'ateliers, une présentation complète du chanvre dans ses applications anciennes ou nouvelles. La Table Ronde du 8 permettra de faire le point sur les utilisations de cette plante pour le moins étonnante. Le programme détaillé sera publié dans le prochain numéro d'Echange.

Le chanvre d'hier
Le chanvre est surtout connu du grand public pour ses propriétés psychotropes. Elles ont justifié une réglementation très stricte de sa culture. C'est oublier un peu vite que du Néolithique jusqu'au 19ème siècle, il était la matière première par excellence pour la fabrication du papier, des voiles et des cordages et qu'il a fallu l'invention de la machine à égrener le coton et les lois anti-drogues pour qu'il perde cette situation dominante.

Le chanvre d'aujourd'hui et le bâtiment
Aujourd'hui, la culture du chanvre connaît un renouveau pour des raisons essentiellement **économiques** et **écologiques**.
C'est dans la construction que ses applications sont les plus nombreuses car ses propriétés sont très intéressantes :
- le béton de chanvre (résultant essentiellement d'un mélange chaux-chanvre) présente une densité inférieure à 1, ce qui facilite notablement sa manutention,
- sous forme de «laine de chanvre» (les fibres du chanvre), de «paille de chanvre» ou de «béton de chanvre», il assure une isolation thermique exceptionnelle,
- il n'est pas attaqué par les insectes ou les rongeurs,
- en raison de ses aptitudes à la déformation le béton de chanvre est utilisé dans la rénovation des vieilles bâtisses.

Le chanvre, une plante écologique
Le chanvre est également une plante très écologique. En effet :
- en raison de sa croissance très rapide, il «étouffe» les autres plantes et ne nécessite donc pas d'herbicides.
- la présence d'un «alcaloïde» toxique éloigne les insectes. Les traitements insecticides sont donc inutiles.
- sa productivité 3 fois supérieure à celle des arbres, en fait une alternative à la surexploitation des forêts.
- la pâte à papier à base de chanvre ne nécessite pas un blanchiment au chlore.

et aussi…
Pour compléter ce panorama, il faut savoir que les fibres de chanvre entrent dans la composition des « matériaux composites » utilisés dans l'industrie automobile, en raison de sa résistance, de sa légèreté et de biodégradabilité.
Quant aux graines elles renferment dans des proportions idéales, les fameux oméga 3 et oméga 6, molécules «antioxydantes» essentielles à notre santé.

Raymond Lestournelle
(Société Géologique et Minière du Briançonnais)

EXPRESSION LIBRE

Services à la personne : associatifs ou privés ?

Dans le cadre du Plan de cohésion sociale de 2005 et du désir du gouvernement de promouvoir l'emploi dans un secteur porteur non délocalisable, la mise en place de l'A.N.S.P. (Agence Nationale des Services à la Personne) et le lancement du C.E.S.U. (Chèque Emploi Service Universel) ont le double objectif de faire émerger des enseignes nationales structurantes et de développer le secteur par la «solvabilisation» de la demande. **Pour résister à l'arrivée massive des acteurs privés sur les services à la personne, les associations se doivent donc d'adapter leur modèle économique, persuadées qu'elles sont d'avoir les capacités de «*rester la référence*» dans ce secteur.**
Avec l'arrivée d'entreprises à vocation lucrative, le risque pour les associations est de se voir reléguer uniquement à l'assistance aux publics fragiles par le partage du marché dû à la recherche de profit entre parties solvables et parties non solvables.
Et pourtant, comme l'affirme Bruno Arbouet, directeur général de l'A.N.S.P. «**Les associations n'ont pas nécessairement vocation à ne rendre des services qu'auprès des personnes pauvres démunies, malades... Elles font ce qu'il y a de plus compliqué en servant des prestations de qualité aux publics les plus exigeants et sont donc parfaitement à même d'aller vers d'autres publics**» Les associations ne doivent donc pas se focaliser sur les publics fragiles exclusivement, ce n'est ni leur intérêt, ni la réalité de leur action, mais s'organiser et innover. Au 5ème siècle avant Jésus-Christ, dans Œdipe, Sophocle n'a-t-il pas écrit «*Ce que l'on cherche, on le trouve ; ce que l'on néglige nous échappe*»
Ne se situant pas dans une logique de rendement, fortes de leur maillage local très dense, conscientes de la dimension essentiellement humaine que doit revêtir le service à la personne les associations peuvent aussi assurer des tâches plus complexes que les entreprises.
Pour résister, pour intégrer développement de la performance économique et développement du projet social, les associations doivent mettre en place des outils de gestion efficaces comparables à ceux du secteur privé.
Cependant, bien que réactives et entendant bien s'adapter aux nouvelles réalité du secteur, les associations sont fondées de craindre une amplification du phénomène de libéralisation qui menacerait leur viabilité.
D'ailleurs, déjà dans son rapport de 2002 «*Marché unique, acteurs pluriels : pour de nouvelles règles du jeu*», le MEDEF a souhaité voir disparaître la distinction entre économie marchande et économie sociale.
De plus, l'Europe et son désir de libéralisation des services n'apportent pas une réponse rassurante. François Soulage, président de l'I.D.E.S. (Institut de Développement de l'Économie Sociale) n'a-t-il pas écrit à ce sujet «**La reconnaissance de la spécificité des S.S.I.G (Services Sociaux d'Intérêt Général) en les incluant globalement dans les Services d'Intérêt Général n'est pas tout : en l'absence d'aménagement législatif, le droit communautaire de la concurrence reste applicable**» L'économie sociale occupant une place de plus en plus importante, nombreux donc sont ceux qui souhaitent obtenir rapidement des assurances sur la pérennisation d'un des piliers du modèle social européen.

J-P Lasserre

Ateliers mensuels d'écriture et Journée inter-ateliers.

proposés par l'association L'Écriture buissonnière.
Atelier mensuel à **Aiguilles** (bibliothèque), avec l'ACSSQ , animé par Marie-France Barthélemy. Un samedi par mois, de 9 h à 12 h. Thème : **Construire un récit** ; Prochain atelier : contacter l'association.
Atelier mensuel à **Guillestre** (2ème étage de l'ancienne mairie, place du Portail), avec Les Portes du Guil , animé par Christiane Deligny. Un lundi par mois, de 14 h à 17 h. Thème : **Autobiographie – autofiction** ; Prochain atelier : le lundi 13 octobre 2008
Journée Inter-ateliers ; Marche-Ecriture : écrire en flânant sur le chemin forestier de la vallée de l'Agnelle, dans un paysage ponctué par des œuvres éphémères. Samedi 11 octobre.

Renseignements :
Marie-France Barthélemy au 04 92 44 33 38 et 08 86 12 89 72 ;
Christiane Deligny au 04 92 45 21 73.

Université du Temps Libre- Grand Briançonnais : Il n'est pas trop tard !

Vous ne connaissez pas du tout l'Université du Temps Libre du Grand Briançonnais ? - Venez vite vous renseigner au 23B avenue de la République (ex Caisse d'Épargne) **lundi de 14h30 à 18h30, mardi et mercredi de 16 h à 18h30.** Vous trouverez sûrement une activité intéressante à votre portée dans une ambiance conviviale.
Vous connaissez bien... mais ne vous êtes pas encore inscrit ? - N'hésitez plus, il est encore temps de nous rejoindre. Les premières activités viennent à peine de commencer, y compris les nouveaux cours et ateliers.
Anciens ou nouveaux, vous serez les bienvenus et vous ne regretterez pas de nous avoir rejoints.

Les conférences d'automne de l'UTL :
«Visages d'Aragon»
par Daniel BOUGNOUX, philosophe, professeur émérite à l'Université Stendhal de Grenoble
A l'occasion de la parution du tome IV de ses "œuvres romanesques" dans la bibliothèque de la Pléiade, le directeur de cette édition viendra nous parler des aspects contradictoires d'Aragon, poète, romancier, journaliste et militant politique.
Samedi 18 octobre 2008 à 17h
à l'UTL, 23b, avenue de la République, Briançon

VIE ASSOCIATIVE

Le Bridge club briançonnais

A l'orée d'une nouvelle saison, le club ne peut que se réjouir d'avoir réussi une bonne année.

Tout d'abord, il n'est plus SDF à la Schappe et dispose enfin de locaux confortables dans l'ancienne école du Prorel inaugurés avec M. Le Maire à Noël, ce qui a suscité une nouvelle impulsion et un regain de nouvelles adhésions.

Les 2 semaines ski-bridge et Nature et bridge, de niveau national voient se côtoyer des joueurs de tous niveaux et de tous horizons. Elles drainent de plus en plus de personnes (220 cet hiver) heureux de découvrir le patrimoine de notre région et de bénéficier de cours dispensés par un professeur dynamique ceci dans le cadre du forfait semaine. Nous devrons cette année limiter les inscriptions car l'hiver dernier nous étions au complet.

De nombreuses équipes du club se sont déplacées cette année pour concourir dans des compétitions à gap, Manosque, Aix, et jusqu'à Nice en finale de Ligue.

Mais comme dit le dicton «qui n'avance pas recule» c'est pourquoi de nombreux projets sont en cours pour améliorer le niveau du club tant en quantité qu'en qualité.

C'est dans ce sens qu'une campagne est lancée en direction du milieu scolaire au niveau des collèges. Des initiateurs, membres du club, pour la plupart enseignants ont été formés pour aborder le bridge de façon ludique, ceci dans le cadre des activités périscolaires proposées par les collèges pendant les interclasses.
En ce qui concerne la qualité : un stage de 3 jours est organisé la deuxième semaine d'octobre. Il s'adressera d'une part à ceux qui désirent se perfectionner et d'autre part à ceux qui envisagent un plus haut niveau de compétitivité .
D'ores et déjà des équipes se forment pour aborder les phases éliminatoires des différentes compétitions régionales.

L'assemblée générale est fixée au 20 octobre, elle devrait entériner les nouveaux statuts et reconduire le bureau en place.
Les tournois ont lieu le mercredi et vendredi à 15h30 et s'ajoutent à ces deux jours, en hautes saisons hiver et été, le mardi et le dimanche.
Les séances d'apprentissage, dites parties libres sont ouvertes le lundi de15h à 18h à toute personne désirant goûter à ce passionnant jeu de l'esprit.

Il suffit d'appeler le 06 72 36 52 50
Site du club : www.bridge-club-briancon-serre-chevalier.com
courriel : nadfalque@wanadoo.fr

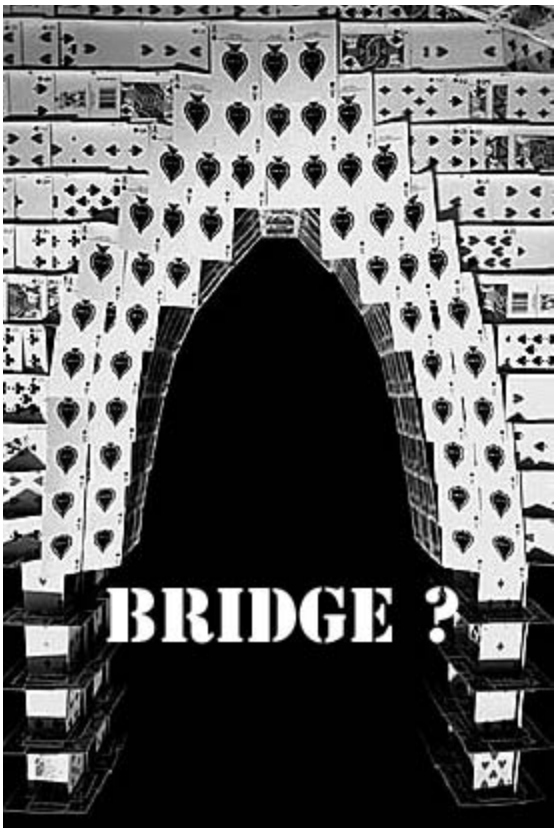

COMMUNIQUÉ

INQUIETUDES :
Le Népal veut expulser les exilés tibétains en situation irrégulière

Communiqué de l'association Briançon05 Urgence Tibet

Le gouvernement du Népal, dirigé par des maoïstes, a annoncé le 11 septembre 2008 qu'il expulserait tous les exilés tibétains vivant en situation irrégulière, dans ce pays secoué depuis six mois par des manifestations antichinoises et vient d'instaurer une nouvelle politique d'enquête et d'expulsion des Tibétains vivant au Népal qui ne possèdent pas de permis de séjour valides.

Entre 2500 et 3500 Tibétains fuient chaque année du Tibet vers le Népal, échappant à une répression brutale exercée par le gouvernement chinois. Les Tibétains arrivés au Népal avant 1989 et leurs enfants remplissent les conditions pour recevoir un Certificat d'Enregistrement de Réfugiés, document qui les autorise à demeurer au Népal. Des milliers de Tibétains qui remplissent ces conditions, dont certains peut-être sont actuellement en détention, attendent depuis des années ce précieux document mais ne l'ont jamais obtenu.

Alors que les autorités népalaises viennent d'affirmer que les réfugiés tibétains seront expulsés vers l'Inde, la possibilité que les réfugiés soient en fait déportés vers la Chine (Tibet) – comme cela s'est déjà produit à maintes occasions – existe. Ces réfugiés courent le risque d'être torturés et emprisonnés s'ils retournent au Tibet. En tant qu'Etat ayant adhéré à la Convention contre la Torture, le Népal appuie l'article 3 de la Convention, qui interdit tout refoulement vers un pays où l'individu court le risque d'être victime de torture.

Le gouvernement du Népal, depuis plusieurs années maintenant, a peu à peu cédé devant les pressions exercées par la Chine, afin qu'il mette un terme aux activités menées par les Tibétains et considérées comme "anti-chinoises" et les dirigeants du Népal, jeune République himalayenne enclavée entre l'Inde et la Chine, veulent conserver de bonnes relations avec Pékin et assurent depuis six mois ne tolérer aucune manifestation antichinoise.
Le nouveau Premier ministre maoïste Pushpa Kamal Dahal (surnommé Prachanda : le "redoutable", ou le "féroce" en népalais) désigné le 15 août 2008 s'était alors engagé, après une visite à Pékin (du 24 au 27 août), à une répression "plus ferme du mouvement de protestation antichinois".
Or Katmandou, la capitale du Népal, est le théâtre quasi quotidien de manifestations devant des bâtiments de l'ambassade de Chine, depuis les émeutes en mars dans la capitale tibétaine Lhassa. Chaque jour, des centaines de réfugiés tibétains sont arrêtés, puis relâchés le soir même. Le coup de filet record remonte au 8 août, le jour de l'ouverture des Jeux olympiques à Pékin, avec 1 400 interpellations.
Plus d'une centaine de Tibétains (115 selon la police locale) ont été arrêtés les 8 et 9 septembre, et une trentaine supplémentaire le 11 septembre. Leurs cas ont été transmis au département de l'immigration. Cependant, les autorités népalaises n'ont pas encore précisé vers quelle destination les Tibétains seraient expulsés (Chine ou Inde ?)

D'autre part, nous avons aussi appris que :

Des enfants tibétains et leurs parents sont menacés de sanctions pour des études en Inde

Un ultimatum de deux mois a expiré la semaine dernière (mi septembre 2008) pour les personnes travaillant pour le Parti communiste tibétain et le gouvernement et ayant autorisé leurs enfants à étudier dans des écoles dirigées par le Gouvernement tibétain en exil en Inde.
Selon le journal officiel du Parti communiste, Tibet Daily, les autorités du Parti communiste de la Région Autonome du Tibet ont, en juillet, fait passer des mesures indiquant que les enfants tibétains devaient déclarer s'ils étaient allé étudier dans des écoles en Inde et s'ils avaient cru à quelque chose de ce qui leur avait été enseigné là-bas. Des mesures similaires mais moins contraignantes avaient déjà été prises au milieu des années 1990 (1994) et quelques enfants étaient retournés au Tibet avant d'avoir terminé leurs études.
Les mesures publiées par le Département de la Discipline du Comité de la Région Autonome du Tibet indiquent que les enfants revenant des écoles de l'exil et les parents qui ne font pas revenir leurs enfants au Tibet dans les deux mois peuvent se trouver menacés "*d'action disciplinaire*" non précisée, selon la "*gravité du cas*". Les membres du Parti pourront en être expulsés.
Actuellement, on ne sait pas si des enfants ont été ramenés de l'Inde, ni si ces punitions concerneront les enfants qui en sont revenus dans les années passées.
Selon le Tibet Daily, ces nouvelles mesures sont un élément essentiel de la "*lutte contre la scission*" et elles sont dans la lignée du recentrage intensifié sur l'éducation patriotique de la population laïque et monastique depuis les manifestations du printemps et de l'été derniers.

NB : L'association Briançon 05 Urgence Tibet informe ses adhérents et les personnes concernées par la cause du Tibet qu'elle ne tiendra plus sa réunion le deuxième jeudi du mois à 20h30 à la MJC jusqu'à nouvel ordre.
En effet, le Bureau de l'association n'est plus disponible ce jour là, et actuellement, il y a un projet de fusion entre l'association TLS (Tibet Liberté Solidarité) de Gap et l'association de Briançon qui continue son travail.

ASSOCIATION DU MOIS

POINTS DE REPERES :

Siège social :

LES MERCREDIS DE L'OSTÉOPATHIE
C/O Isabelle Paruzynski
21 rue Alphand - 05100 Briançon

Objet :

proposer des séances d'ostéopathie aux enfants handicapés ou de familles défavorisées en payant uniquement l'adhésion annuelle qui s'élève à 15€.

Membres :

Président :
Jean-Pierre Barral (Grenoble) ;
Vice présidente :
Isabelle Paruzynski (Briançon) ;
Trésorière : Jeanne Léon (Briançon) ;
Secrétaires :
Coline Mathieu (Embrun) et
Hélène Vandendriessche (Briançon) ;

Lieu et horaires :

Centre Social de L'Argentière- La Bessée ; Les premiers mercredis du mois (hors vacances scolaires) : 1 octobre 08 ; 3 décembre 08 ; 7 janvier 09 ; 4 février 09 ; 1 avril 09 ; 06 mai 09 ; 3 juin 09 ; sur rendez-vous.

Contact :

Tel : 04 92 20 04 15

Ce bulletin mensuel et gratuit est publié par l'ADSCB.
Siège social : Maison des Jeunes et de la Culture - Centre Social 35 rue Pasteur 05100 Briançon - Tél. : 04 92 20 32 31.
Imprimé par nos soins - Dépôt légal n° 36140818R - Directeur de la publication : Daniel GILBERT - Maquette : SWapp
Courriel : journal.echange@wanadoo.fr
Partenariats avec les communes de l'Argentière La Bessée, Guillestre, le Monêtier Les Bains, Montgenèvre, Névache, Pelvoux, Puy saint André, Puy Saint Vincent, La Roche de Rame, Saint Chaffrey, Saint Clément sur Durance, Saint Martin de Queyrières, La Salle Les Alpes, Val des Prés, Vallouise, Villard Saint Pancrace.

LES MERCREDIS DE L'OSTEOPATHIE

Qu'est ce que c'est ?

Les mercredis de l'ostéopathie est une association loi 1901 datant de novembre 2004 pour la création de l'antenne de Briançon. L'association «mère» est à Grenoble, d'autres antennes existent sur Voiron, Romans et Chambéry.
Cette association à but non lucratif, a pour vocation d'aider nourrissons et enfants par le traitement ostéopathique. Elle s'adresse aux familles défavorisées aux faibles revenus ou monoparentales.

Qui agit ?

Les ostéopathes sont bénévoles et adhérents à l'association. Chaque consultation requiert deux praticiens. La présence des parents est vivement souhaitée. L'ostéopathie est une méthode alternative de santé reconnue depuis mars 2007. Tous les praticiens ont obtenu leur titre d'ostéopathe définitif et délivré par la Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS).
Noms des thérapeutes de l'association :
Nicolas Plaut (Gap) ; Yannick Popot (Guillestre) ; Coline Mathieu (Embrun), Hélène Vandendriessche (Briançon), Jeanne Léon (Briançon), Eric Letellier (Briançon), Isabelle Paruzynski (Briançon).

Pourquoi faire ?

Notre intention est de nous regrouper autour d'une profession commune pour échanger, informer et transmettre sur notre pratique afin de répondre à un besoin grandissant d'entraide et de soutien aux enfants et familles défavorisés.

Les différents motifs de consultations depuis la création de l'antenne de Briançon ont été :
- Otites et troubles ORL divers
- Troubles du sommeil
- Difficultés digestives : régurgitations, colites, perte d'appétit, difficultés d'allaitement
- Suite de naissances assistées : forceps, ventouse, césarienne…
- Difficultés d'apprentissage : retard de langage, d'écriture, de lecture…
- Difficultés locomotrices : retard à la marche, troubles d'équilibre
- Troubles du comportement : hyperactivité, autisme…
- Chocs, chutes, accidents
- Interventions chirurgicales

Comment en profiter ?

Les consultations ont lieu les premiers mercredis du mois en dehors des vacances scolaires. Elles se dérouleront au Centre Social de L'Argentière- La Bessée qui nous accueille gracieusement. Les rendez-vous sont pris par téléphone au 04 92 20 04 15 et décommandés au même numéro en cas de force majeure. Pour tous renseignements, composez le même numéro. L'adhésion par enfant et par année scolaire est de 15 euros. L'association est ouverte à tout autre bénévole répondant aux statuts de l'association.

Les ateliers de l'Establon

Créée en 2004 à Embrun (Hautes-Alpes), l'Establon est une association loi 1901 qui apporte son soutien aux artistes, artisans et auteurs amateurs. Son aide se traduit, entre autres, par l'organisation de différentes manifestations : expositions, marchés, animations, etc. Les adhérents ont également la possibilité de proposer et d'animer des ateliers adressés à différents publics mettant l'accent sur le réveil des potentiels tant sur le plan artistique que technique.
Journée Portes Ouvertes : Mercredi 15 octobre 2008 à partir de 18h30 : Atelier Danse orientale Sylvia Maccari - Atelier Danse rock Danielle Cabot - Atelier Danse africaine Florence Bresc avec Lassina à la percussion. **Mercredi 15 octobre 2008 de 14h à 17h :** Atelier Poterie: Agnès Marseille - Atelier Cuir : Erik Blézo. **Vendredi 17 octobre 2008 à partir de 17h** : Atelier Cellulose: Lionel Nusbaum. **Samedi 18 octobre 2008 à partir de 10h :** Ateliers de poterie, cuir, bois, couture, arts plastiques, éveil musical, théâtre.
Ces ateliers auront lieu au premier étage de l'Archevêché, Rue du sénateur Bonniard, Embrun.
Contacts : Responsable des ateliers Danse : Sylvia Maccari au 06 61 99 43 41
Responsable des ateliers Art et Artisanat : Erik Blézo au 06 77 67 87 97
Association l'Establon : 04 92 20 98 53